

COMMUNE DE FAYE SUR ARDIN

Séance du 13 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Faye sur Ardin régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle « Espace Magnolia » en réunion ordinaire.

Présents : MICOU Corine, AUDEBERT Claude, LUCAS Franck, GODILLON Thierry, BAUDOUIN Wilfried, TRAMAUX Julien, RENAULT Françoise, ANQUETIL Sébastien, ALLOUCHE Cédric, BERTAUD Chantal, MACOUIN Martine, RIMBEAU Jean-François, BOUTINEAU Francis, BONNET Guillaume.

Excusé :

Absents : POIRAUDEAU Frédéric

Le Conseil a choisi pour secrétaire, Madame RENAULT Françoise. Madame le Maire ouvre la séance et demande à Madame RENAULT Françoise de donner lecture du précédent procès-verbal.

ORDRE DU JOUR

- Devis changement volets logements - 1, la Cure et 28, route de Niort
- Convention mise à disposition du local communal à l'ACCA
- Vote des tarifs 2023
- Contrat GIRAUD Thierry
- Devis assainissement école
- Vœux du Maire
- Bulletin municipal
- Compte rendu de la réunion avec Monsieur Guillaume PORCHERON « Un œil nouveau sur la commune »
- Questions diverses

Madame le Maire demande si elle peut ajouter un sujet à la réunion « Virement de crédits ».
L'assemblée valide à l'unanimité.

DCM - 2021 - 046 - Virement de crédits

Le conseil municipal décide les virements de crédits ci-dessous

Fonctionnement

<u>615221</u>	Bâtiments publics	- 1 500,00 €
<u>615228</u>	Autres bâtiments	- 1 000,00 €
<u>65541</u>	Contribut fds compensat char terr	+ 24 500,00 €
<u>65548</u>	Autres contributions	- 22 500,00 €
<u>6574</u>	Subventions de fonctionnement	+ 500,00 €

L'assemblée valide à l'unanimité les virements de crédits énoncés ci-dessus

DCM - 2021 - 047 - Contrat GIRAUD Thierry

Madame le Maire rappelle que Monsieur GIRAUD Thierry a été embauché sous contrat pour la période du 25 août 2021 au 31 décembre 2021 afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité. Elle souhaite que ce contrat soit renouvelé pour une période de six mois soit du 1^{er} janvier au 30 juin 2022. Monsieur GIRAUD Thierry est engagé en tant qu'agent non titulaire à temps non complet soit 21 heures semaine à l'échelon 1 du grade d'adjoint technique, pour assurer les fonctions suivantes entretien espaces verts, voiries et bâtiments, afin répondre à un accroissement temporaire d'activité.

Le besoin de cet emploi devenant permanent, Madame le maire envisage qu'à l'issue de ce contrat cet emploi soit pérennisé. Les membres du conseil municipal présents acceptent cette proposition.

DCM - 2021 - 048 - Convention de mise à disposition d'un local communal à l'ACCA

Lors de la réunion du 15 novembre dernier, Madame le Maire avait informé le conseil de sa rencontre avec Monsieur PELLETIER et Monsieur BOUTIN membres de l'ACCA, concernant le local sis chemin du Pré Neuf, mis à disposition de l'ACCA. Elle avait suggéré de mettre en place une convention entre les deux parties afin d'acter les devoirs et les droits de chacun.

Madame le Maire donne lecture de cette convention pour consultation du conseil.

Celle-ci reprend les clauses suivantes :

- Le bâtiment et le terrain sont mis à disposition gratuitement de l'ACCA mais la commune s'en réserve l'accès et une partie du local pour stockage
- Le terrain est clos d'une barrière fermée avec un antivol à code, la commune se charge de le remplacer en cas de problème.
- La commune prend en charge l'entretien de la structure du bâtiment mur et toiture, l'ACCA prend en charge l'entretien du bâtiment et du terrain.
- La commune prend en charge les factures eau et électricité mais se réserve le droit de demander une participation à l'ACCA en cas de fortes consommations.
- L'ACCA doit signaler toutes formes de détérioration et endommagement dû aux intempéries
- Le local doit être utilisé exclusivement pour l'activité de la chasse
- L'ACCA doit fournir tous les ans une attestation de son contrat d'assurance
-
- L'ACCA prend en charge les animaux en divagation sur la commune
- L'ACCA s'engage à entretenir les bosquets de l'autoroute soit les parcelles ZO 0001 ZV 0037 et ZV 0044
- La convention est consentie pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction, elle peut être révoquée pour non-respect des engagements par l'une des parties.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de donner leur avis sur le contenu de la convention et d'y apporter leurs suggestions.

Après avoir fait le tour de table, l'assemblée valide à l'unanimité la convention telle qu'elle est présentée.

DCM - 2021 - 049 - Tarifs 2023

Tarifs habitants de la commune salle « ESPACE MAGNOLIA »

- La journée 155,00 €, le week-end 225,00 €
- Location matériel audio et vidéo 30,00 €

Tarifs personnes extérieures

- La journée 260,00 €, le week-end 330,00 €
- 0.50 € par couvert
- Location matériel audio et vidéo 50,00 €

Tarifs pour réunions

- La journée 80,00 €
- Location matériel audio et vidéo 60,00 €

Les associations ne bénéficieront plus de la gratuité de la salle, le tarif s'élèvera à 60,00 € par manifestation

CAUTION 300,00 € POUR LA SALLE

CAUTION 300,00 € POUR LE MATERIEL AUDIO ET VIDEO

Tarifs salle - Les Jonquilles

- 20,00 € pour les particuliers
- Gratuite pour réunions associations communales

CAUTION 100,00 €

A la réservation de la salle un acompte de 50% du montant de la location sera demandé, le chèque de caution sera remis à la remise de clés.

Nettoyage

- Espace Magnolia 80,00 €

Tarifs location ancien mobilier de la salle

- Table 5,00 €
- Chaise 0,30 €

Tarifs terrain communal

- Tarif week-end pour les habitants de la commune de 55,00 € (pour les jeunes de 30,00 €).
- Tarif pour les extérieurs 160,00 € le week-end

Lors de la location les jeux pour enfants le long de la haie resteront accessibles aux habitants de Faye

CAUTION 300,00 €

TARIFS CIMETIERE

Concession funéraire

50,00 € le mètre carré plus frais pour une durée de 50 ans.

Les concessions font deux mètres carrés pour les concessions caveaux et un mètre carré pour les concessions cavurnes.

Le conseil municipal a décidé de matérialiser un emplacement pour les cavurnes le long du mur côté nord, il est souhaité que, pour une question d'esthétique, les plaques soient d'un format 60 x 80 cm.

Concession columbarium

- 15 ans - 200,00 €
- 30 ans - 380,00 €
- 50 ans - 630,00 €

DCM - 2021 - 050 - Devis volets logements communaux

Deux paires de volets sont à changer, une au logement communal 28, route de Niort et une au logement communal 1, la cure ainsi que plusieurs arrêts automatiques. Deux devis ont été demandés, un à l'entreprise AUBRY de CHAURAY et un à l'entreprise O DEPANN Menuiserie récemment installée sur la commune. L'entreprise de la commune a fourni un devis qui s'élève à 1 175,00 € HT soit 1 410,00 € TTC, l'entreprise AUBRY n'a pas répondu. Il est décidé d'attendre le deuxième devis pour se prononcer. La décision sera prise lors de la prochaine réunion.

DCM - 2021 - 051 - Assainissement de l'école

Suite au contrôle de la fosse toutes eaux de l'école indiquant que celle-ci n'est pas aux normes, une étude de faisabilité de l'assainissement autonome conception et dimensionnement a été demandée au cabinet AGE (Aménagement Géologie Environnement). Le coût de cette prestation s'élève à 700,00 € HT soit 840,00 € TTC.

Le cabinet a rédigé un rapport qui a été adressé à deux entreprises pour qu'elles puissent fournir des devis. Le premier devis de l'entreprise DUBIN Maxime d'ALLONNE s'élève à 62 215,00 € HT soit 74 656,00 € TTC, le deuxième de l'entreprise ROY de la CHAPELLE SAINT-LAURENT s'élève à 65 480,00 € HT soit 78 576,00 € TTC.

Les travaux étant très onéreux, Madame le Maire suggère que l'on ajourne les travaux pour le moment et envisage de demander d'autres devis, sachant que des travaux sont également à réaliser sur d'autres fosses de la commune.

Questions diverses

Vœux du Maire

Madame le Maire avait projeté présenter ses vœux à la population le vendredi 7 janvier 2022. Devant la conjoncture actuelle de la pandémie et les consignes Préfectorale préconisant la plus grande prudence, Madame le Maire décide de renoncer à la cérémonie des vœux.

Four et réfrigérateur cantine

Suite au plan de relance, le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation apporte son soutien à l'investissement aux cantines scolaire des petites communes, avec pour objectif d'accompagner et d'accélérer l'application de la loi EGALIN dans les cantines scolaire des écoles primaires.

La commune a décidé d'acquérir un four à plusieurs niveaux et un réfrigérateur, ceux-ci ont été livrés cette semaine. Le montant de ces achats s'élevait à 8 320,33 HT soit 9 984,40 TTC prise en charge de 80% du TTC. Il reste à solutionner l'inversement de l'ouverture de la porte du réfrigérateur et la pose d'un récupérateur de vapeur sur le four avec l'installateur.

Bulletin municipal

Madame MACOUIN Martine qui a en charge la mise en page du bulletin municipal, annonce que celui-ci est en bonne voie. Il sera prêt en début d'année 2022. Il faut prendre contact avec l'entreprise SEDI pour son édition.

Réseau d'eau terrain de moto-cross

Monsieur Richard THORREE, propriétaire du terrain de moto-cross a réalisé des travaux afin d'y amener l'eau potable à son terrain, depuis le croisement de la départementale 126 et la voie communale 25. La première partie de chemin a légèrement été endommagée, il lui sera demandé de réparer.

Compte rendu de la réunion avec Monsieur Guillaume PORCHERON « un œil nouveau sur la commune »

Madame le Maire et Monsieur le premier adjoint ont reçu Monsieur PORCHERON Guillaume, chargé de mission pour « Petites villes de demain » embauché d'une part par la commune de Coulonges sur l'Autize et d'autre part par la communauté de communes Val de Gâtine.

Suite à sa visite sur notre commune, il a élaboré un document projet, avec sa vision de la commune dans le futur s'appuyant sur le programme « Les petites villes de demain ».

Ce document pourra être une base de travail pour le projet du centre bourg qui reste à réfléchir, élaborer et lancer.

_L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents